

Prenant acte du rapport du Secrétaire général⁵⁴ sur le rôle que peut jouer le système des Nations Unies pour résoudre les problèmes que rencontrent les pays en transition, notamment les difficultés que leur pose l'intégration de leur économie à l'économie mondiale,

1. *Réaffirme* la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition et de tous les autres pays à l'économie mondiale, notamment en améliorant l'accès aux marchés des biens et services que ces pays exportent; cette intégration aidera les pays en transition à transformer leur système en un système d'économie de marché et aura en même temps des incidences positives sur les échanges mondiaux, la croissance économique mondiale et le développement;

2. *Prie* le Secrétaire général de renforcer, dans les limites des ressources existantes et en prenant des dispositions appropriées au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les moyens dont dispose le système des Nations Unies pour réaliser des analyses, formuler des suggestions et fournir une assistance technique aux pays en transition, ainsi que de promouvoir et accroître la coopération mutuelle avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dans le cadre de leurs mandats respectifs;

3. *Prie également* le Secrétaire général d'étudier, dans le cadre de l'application de la présente résolution et tout en maintenant la coopération existante avec les institutions et entités internationales compétentes, d'éventuels domaines de coopération économique et technique entre pays en transition, ainsi qu'avec les pays en développement, en définissant le rôle que le système des Nations Unies pourrait jouer à cet égard, en vue d'encourager ces pays à jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session et, par la suite, tous les deux ans un rapport sur l'application de la présente résolution.

86^e séance plénière
21 décembre 1993

48/182. Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 41/202 du 8 décembre 1986, 42/198 du 11 décembre 1987, 43/198 du 20 décembre 1988, 44/205 du 22 décembre 1989, S-18/3 du 1er mai 1990, 45/199 du 21 décembre 1990, 45/214 du 21 décembre 1990, 46/148 et 46/151 du 18 décembre 1991, et 47/198 du 22 décembre 1992,

Notant que, en raison des progrès inégaux enregistrés dans le contexte de l'application de la stratégie internationale de la dette, il est essentiel de réaliser de nouveaux progrès et de prendre de nouvelles mesures pour résoudre les problèmes de la dette extérieure d'un grand nombre de pays en développement,

Se félicitant que certains pays en développement aient réalisé des progrès notables dans le règlement de leurs problèmes d'endettement,

Notant avec inquiétude que le fardeau de la dette et de son service continue de nuire aux efforts des pays en développement endettés pour relancer leur développement et leur croissance économique, et réaffirmant qu'il faut s'attaquer à ces

problèmes et les résoudre par des mesures efficaces d'allègement en ayant à l'esprit, à cet égard, la situation particulière et critique des pays africains en développement les plus endettés,

Notant également qu'un certain nombre de pays en transition rencontrent des problèmes de service de la dette, tout en étant conscients que le Club de Paris a adopté une approche souple et novatrice pour traiter ces problèmes, et demandant aux créanciers privés d'adopter des mesures analogues,

Soulignant qu'il importe d'alléger la lourde charge de la dette et de son service que supportent les pays en développement pour tous les types de dette, compte tenu de la nécessité d'adopter d'urgence une approche équitable et durable,

Insistant sur l'importance, pour les pays en développement endettés, de poursuivre et d'intensifier leurs efforts en matière de réforme économique, de stabilisation et de programmes d'ajustement structurel afin d'accroître l'épargne et l'investissement, de réduire l'inflation et d'améliorer l'efficacité économique compte tenu de leurs caractéristiques particulières et de la vulnérabilité des couches les plus pauvres de leur population.

Soulignant également la nécessité d'une conjoncture économique internationale favorable en ce qui concerne notamment les termes de l'échange, les prix des produits de base, les débouchés, les pratiques commerciales, les taux de change et les taux d'intérêt internationaux, et notant le besoin continu de ressources pour l'application des accords internationaux réalisés par consensus et visant la promotion du développement durable,

Constatant avec inquiétude que le fardeau de la dette et de son service constitue pour maints pays en développement l'un des principaux obstacles à la relance de leur croissance et de leur développement, malgré les réformes économiques souvent radicales qu'ils appliquent,

Notant que les pays en développement qui ont continué, au prix de grands sacrifices, d'honorer ponctuellement leurs obligations internationales au titre de la dette et de son service l'ont fait en dépit de lourdes contraintes financières tant intérieures qu'extérieures,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement⁵⁵;

2. *Note* que certains pays en développement ayant contracté une dette auprès de banques commerciales étrangères ont pu conclure des accords de réduction du service de cette dette et demande que des accords analogues soient conclus avec d'autres pays en développement intéressés;

3. *Invite* la communauté internationale à examiner les moyens de mettre en oeuvre de nouvelles mesures, notamment de nouvelles annulations ou réductions de l'encours ou du service de la dette publique, et à s'occuper plus activement, entre autres dispositions, de la dette commerciale restant à régler par les pays en développement;

4. *Note avec satisfaction* que certains donateurs ont annulé une partie importante de la dette publique bilatérale des pays les moins avancés et engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à annuler la dette des pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement ou de prévoir des allègements équivalents;

5. *Demande* l'application rapide et efficace des mesures prises pour régler le problème de la dette de certains pays africains à revenu intermédiaire et invite tous les créanciers à envisager de prendre des dispositions appropriées en faveur des pays en développement débiteurs à revenu intermédiaire, en tenant compte de la situation particulière et critique des pays africains;

6. *Demande également* aux pays donateurs et aux institutions financières multilatérales, dans le cadre de leurs prérogatives, à envisager de nouvelles mesures appropriées pour alléger considérablement la dette des pays à faible revenu;

7. *Souligne* la nécessité d'appliquer le plus largement et le plus rapidement possible les initiatives prises récemment et d'aller plus avant dans cette voie, et invite les pays développés à adopter et à appliquer de nouvelles formules d'allègement de la dette, y compris les modalités arrêtées dans les conditions de la Trinité-et-Tobago, selon qu'il conviendra;

8. *Estime* qu'il est urgent de maintenir un filet de sécurité sociale pour les groupes vulnérables les plus touchés par l'application des programmes de réforme économique entrepris par les pays débiteurs, en particulier les groupes à faible revenu, si l'on veut garantir la stabilité sociale et politique de ces pays;

9. *Souligne* qu'il importe que les pays en développement poursuivent leurs efforts pour créer un climat propice aux investissements étrangers, ce qui favorisera leur croissance et le développement durable;

10. *Souligne également* qu'une action concertée des membres de la communauté internationale, en particulier les pays développés, pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement, est vitale à la croissance de ces pays, laquelle contribuerait, à son tour, à la croissance de l'économie mondiale;

11. *Estime également* que les pays en développement débiteurs ont besoin d'un environnement économique international favorable, en ce qui concerne notamment les termes de l'échange, les prix des produits de base, un meilleur accès aux marchés et des pratiques commerciales plus équitables, et souligne qu'il est urgent que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent à des résultats équilibrés, favorisant ainsi une libéralisation et une expansion des échanges mondiaux dont profiteront tous les pays, en particulier les pays en développement;

12. *Souligne en outre* que, en plus de mesures d'allègement de la dette comprenant une réduction de son encours et de son service, les pays en développement débiteurs devraient bénéficier de nouveaux apports de ressources financières, et engage les pays créanciers et les institutions financières multilatérales à continuer de leur accorder une assistance financière, au besoin concessionnelle, pour les aider à appliquer leurs programmes de réforme économique, de stabilisation et d'ajustement structurel, afin qu'ils puissent s'affranchir du joug de la dette et reprendre le chemin du développement et de la croissance économique;

13. *Invite instamment* la communauté internationale à envisager une application plus large de mesures novatrices, telles que la conversion de dettes en prises de participation, en investissements écologiques ou pour le financement d'activités

de développement, sans préjudice de solutions plus durables telles que la réduction ou l'annulation de la dette;

14. *Invite* les créanciers privés et, en particulier, les banques commerciales à renouveler et à développer leurs initiatives et leurs efforts pour résoudre les problèmes que la dette commerciale pose aux pays en développement les moins avancés et aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire;

15. *Engage* les institutions financières multilatérales à continuer de fournir un appui aux mesures de réduction de l'encours de la dette et du service de la dette avec la souplesse nécessaire, conformément aux directives qu'elles ont établies en la matière, et demande qu'on continue à rechercher activement une solution orientée vers la croissance aux problèmes des pays en développement qui éprouvent de graves difficultés à assurer le service de leur dette, notamment les pays dont la dette est essentiellement contractée auprès de créanciers publics ou d'institutions financières multilatérales;

16. *Demande instamment* aux pays créanciers, aux banques privées et, dans le cadre de leurs prérogatives, aux institutions financières multilatérales, d'envisager l'octroi d'un nouvel appui financier approprié aux pays en développement, notamment aux pays à faible revenu fortement endettés qui continuent, au prix de lourds sacrifices, à assurer le service de leur dette et à honorer leurs obligations internationales;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-neuvième session de l'application de la présente résolution.

86^e séance plénière
21 décembre 1993

48/183. Année internationale pour l'élimination de la pauvreté

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/196 du 22 décembre 1992, intitulée "Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté",

Réaffirmant ses résolutions 43/195 du 20 décembre 1988, 44/212 du 22 décembre 1989, 45/213 du 21 décembre 1990, 46/141 du 17 décembre 1991 et 47/197 du 22 décembre 1992, relatives à la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement,

Sachant que la pauvreté est un problème complexe et multidimensionnel dont les origines sont à la fois nationales et internationales et que son élimination dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement, est devenue l'un des objectifs prioritaires du développement pour les années 90 en vue de promouvoir un développement durable,

Notant qu'il faut redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour assurer l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés, dans les pays de l'Afrique subsaharienne et dans les autres pays où il existe des poches de pauvreté,

Se félicitant du succès des activités entreprises pour organiser et marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté,